

FICHE 7 : Maisons d'accueil spécialisées (MAS) en Pays de la Loire

Récapitulatif des structures ayant renseigné les indicateurs sur le CA 2008

MAS - CA 2008	Nombre d'établissements ou services *	Capacité autorisée	Nombre de personnes accueillies	Nombre d'ETP	Capacité moyenne***	taux d'encadrement (ETP/capacité autorisée)
Loire-Atlantique	9	471	589	536	52	1,14
Maine-et-Loire	8	268	300	307	34	1,15
Mayenne	5	140	146	181	28	1,29
Sarthe	8	292	380	426	37	1,46
Vendée	2	111	111	136	56	1,22
Total région	32	1 282	1 526	1 584	40	1,24

* Seuil de 5 structures : au-dessous de ce seuil, il n'y a pas de moyenne départementale

** Capacité autorisée/nombre d'établissements ou services

1 - répartition des populations par âges

Niveau des indicateurs		16-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-54 ans	55-59 ans	60-75 ans	plus de 75 ans	total
REGION	moyenne	0,7%	8,0%	12,3%	11,3%	12,9%	14,4%	27,0%	8,8%	4,4%	0,1%	100,0%
	médiane	0,0%	5,4%	10,3%	6,9%	11,5%	13,7%	24,1%	7,3%	2,7%	0,0%	
Loire-Atlantique	moyenne	0,7%	9,1%	13,6%	12,5%	12,6%	15,1%	22,8%	9,7%	3,8%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	6,7%	11,1%	10,7%	12,1%	12,2%	23,8%	7,3%	2,4%	0,0%	
Maine-et-Loire	moyenne	0,0%	9,7%	15,7%	13,4%	10,0%	13,0%	29,8%	5,4%	3,0%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	10,7%	8,6%	7,7%	14,6%	20,4%	3,6%	0,0%	0,0%	
Mayenne	moyenne	0,0%	3,4%	3,4%	10,3%	19,2%	17,1%	27,4%	10,3%	8,2%	0,7%	100,0%
	médiane	0,0%	2,6%	3,3%	3,3%	6,7%	14,3%	19,5%	13,3%	7,3%	0,0%	
Sarthe	moyenne	1,6%	7,1%	11,1%	7,1%	12,6%	12,6%	31,6%	11,6%	4,7%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	6,1%	8,1%	6,8%	11,5%	13,4%	27,0%	10,0%	2,7%	0,0%	

2 – répartition de la population par sexes

Niveau des indicateurs		hommes	femmes	total
REGION	moyenne	55,7%	44,3%	100,0%
	médiane	55,8%	44,2%	
Loire-Atlantique	moyenne	56,8%	43,2%	100,0%
	médiane	59,7%	40,3%	
Maine-et-Loire	moyenne	54,0%	46,0%	100,0%
	médiane	54,2%	45,8%	
Mayenne	moyenne	57,5%	42,5%	100,0%
	médiane	57,1%	42,9%	
Sarthe	moyenne	58,2%	41,8%	100,0%
	médiane	54,1%	45,9%	

3 - répartition des populations en fonction des déficiences primaires dans les établissements pour handicapés
(cf. annexe 1 : nomenclatures des déficiences principales)

Niveaux d'indicateurs		Déficiences intellectuelles			Déficiences du psychisme				ES 30 Déficiences du langage et de la parole (oral et écrit, à l'exclusion de la surditité)	Déficiences auditives		Déficiences visuelles	
		ES11 Retard mental profond et sévère	ES12 Retard mental moyen	ES19 Autres déficiences de l'intelligence	ES21 Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience	ES23 Troubles de la conduite et du comportement	ES24 Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles Psychiatriques graves	ES25 Autres déficiences du psychisme		ES42 Déficiência auditive bilatérale sévère	ES44 Surdité	ES51 Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux	ES59 Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel
REGION	moyenne	17,3%	1,3%	0,3%	1,8%	1,9%	9,1%	0,1%	4,1%	0,1%	0,6%	0,9%	1,0%
	médiane	3,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Loire-Atlantique	moyenne	10,5%	0,5%	0,8%	0,2%	0,8%	5,4%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%	0,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Maine-et-Loire	moyenne	20,4%	0,0%	0,0%	0,2%	0,2%	12,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,6%	0,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Mayenne	moyenne	44,1%	2,8%	0,0%	0,0%	0,0%	22,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	médiane	33,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Sarthe	moyenne	14,4%	2,0%	0,3%	3,4%	5,4%	4,9%	0,0%	5,7%	0,0%	0,2%	0,8%	1,5%
	médiane	11,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Niveau des indicateurs (suite)		Déficiences motrices					ES70 Pluri-handicap	ES80 Déficiences viscérales	ES90 Poly handicap	ES99 Autres déficiences non désignées par ailleurs	total ES
		ES62 Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (ex quadriplégie)	ES63 Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (ex. paraplégie)	ES64 Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (ex hémip légie)	ES65 Déficit de la motricité des membres supérieurs	ES67 Autres déficiences complexes de la motricité (ex mouvements anormaux)					
REGION	moyenne	2,8%	2,7%	1,1%	0,3%	1,4%	12,9%	1,5%	35,5%	3,1%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	10,6%	0,0%	42,3%	0,0%	
Loire-Atlantique	moyenne	1,4%	0,5%	0,0%	0,0%	0,2%	17,8%	0,0%	55,0%	6,1%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	16,7%	0,0%	48,9%	0,0%	
Maine-et-Loire	moyenne	1,6%	0,2%	0,0%	1,6%	0,0%	10,2%	0,0%	50,4%	1,1%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	15,5%	0,0%	48,9%	0,0%	
Mayenne	moyenne	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%	2,8%	3,5%	0,0%	22,4%	0,0%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	14,3%	0,0%	
Sarthe	moyenne	5,8%	6,4%	3,4%	0,0%	2,9%	17,3%	3,8%	18,7%	3,2%	100,0%
	médiane	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	15,5%	0,0%	25,8%	0,0%	

4 - indicateur d'activité

Les données incohérentes ne peuvent être publiées.

5 - Indicateur relatif à la formation

Niveau des indicateurs		Nombre d'heures de formations réalisées sur l'exercice considéré/nombre d'ETP
REGION	moyenne	36,3
Loire-Atlantique	moyenne	33,6
Maine-et-Loire	moyenne	28,1
Mayenne	moyenne	26,1
Sarthe	moyenne	50,8

L'indicateur relatif à la formation permet d'évaluer les actions de la structure en faveur de la formation des salariés

6 - indicateurs relatifs au personnel
(cf. définition des niveaux de qualification en annexe 2)

Niveau des indicateurs		qualification du personnel							Indicateur de vieillesse – technicité
		Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	total en %	
REGION	moyenne	3,0%	2,4%	12,8%	15,1%	53,7%	13,0%	100,0%	1,150
	médiane	1,6%	2,6%	11,9%	7,2%	59,7%	10,8%		
Loire-Atlantique	moyenne	2,0%	3,0%	13,8%	9,3%	59,7%	12,3%	100,0%	1,159
	médiane	1,8%	5,0%	14,5%	7,2%	59,9%	8,1%		
Maine-et-Loire	moyenne	1,6%	2,6%	12,5%	9,2%	64,4%	9,8%	100,0%	1,147
	médiane	1,4%	1,9%	11,5%	7,0%	67,8%	5,7%		
Mayenne	moyenne	1,7%	1,7%	10,1%	11,0%	53,4%	22,1%	100,0%	1,144
	médiane	2,0%	2,5%	10,7%	8,3%	51,6%	22,5%		
Sarthe	moyenne	5,9%	2,1%	11,4%	32,9%	31,3%	16,4%	100,0%	1,146
	médiane	1,4%	2,6%	11,1%	5,7%	31,6%	18,0%	1,4%	

L'indicateur de qualification du personnel permet d'apprécier la structure de qualification des effectifs en poste dans les établissements et services. Il met en lumière les écarts de répartition entre les qualifications au sein d'une même catégorie et entre les catégories. Il informe sur le marché du travail et d'éventuelles difficultés de recrutement, ainsi que sur l'adaptation du recrutement à la spécificité de la mission.

L'indicateur de vieillesse technicité mesure le poids de l'ancienneté et de la technicité sur la masse salariale. Il permet d'apprécier, d'une part, de l'ancienneté du personnel et, d'autre part, de l'intensité du turn-over au sein des structures. L'analyse doit tenir compte de l'ancienneté de la structure. Les résultats de l'indicateur offrent une photographie de l'évolution des carrières au sein de différentes structures

7 - Indicateurs financiers - compte administratif 2008- (en €par place)

Niveau des indicateurs		Coût de structure	Indicateur relatif à l'encadrement	Coût de prise en charge	Indicateur relatif à l'immobilier	Indicateur relatif aux soins
REGION	moyenne	21 861,3	3 460,8	31,4	5 196,5	31,8
Loire-Atlantique	moyenne	25 042,5	3 616,9	35,5	4 997,7	48,0
Maine-et-Loire	moyenne	18 724,6	3 395,4	27,3	6 133,5	38,6
Mayenne	moyenne	21 375,4	4 094,0	30,4	4 036,6	21,9
Sarthe	moyenne	22 246,8	3 017,4	29,3	6 101,7	42,5

L'indicateur de coût de structure permet d'évaluer les coûts qui ne relèvent pas directement du service à l'utilisateur (dépendances afférentes aux personnels exerçant une fonction d'encadrement + une fonction logistique et administrative + dépenses du groupe III + valorisation des locaux mis à disposition à titre gratuit) / nombre de places autorisées

L'indicateur relatif à l'encadrement mesure le poids des dépenses liées au personnel d'encadrement (y compris le personnel d'encadrement travaillant au siège social) rapporté au nombre de places autorisées. Il permet d'apprécier les différences de structures d'encadrement entre les catégories ou à l'intérieur des catégories.

Le coût de la prise en charge médico-socio-éducative vise à mesurer le coût des interventions auprès des usagers, hors les charges de structures.

L'indicateur d'immobilier mesure les dépenses liées aux infrastructures et/ou la valorisation des locaux mis à disposition à titre gratuit rapporté au nombre de places autorisées. Il convient de tenir compte dans l'analyse de la situation géographique des établissements et services.

L'indicateur relatif aux soins permet d'analyser le coût des soins dans les instituts d'éducation motrice (IEM) et les maisons d'accueil spécialisé (MAS). Il s'agit du recensement des dépenses afférentes aux personnels exerçant une fonction soins + dépenses inscrites aux comptes relatifs aux médicaments, matériel médical et honoraires, rapporté au nombre d'heure de présence effective des personnels médicaux et paramédicaux dans l'établissement.